Commune de Châteauneuf-du-Faou

Étude de revitalisation du centre-bourg de Châteauneuf-du-Faou

Pièce n° 4

Cahier des charges
Commune de Châteauneuf-du-Faou

Mai 2018

Commune de CHATEAUNEUF-DU-FAOU

Extrait document Geolitt

Étude de revitalisation du centre-ville

Cahier des Charges

mai 2018

Sommaire

page

L’ origine de la démarche_____3

Périmètre d’intervention _____ 4

Extrait zonage du plan local d’urbanisme_____5

Le contexte administratif_____6

Le contexte géographique_____7

Le contexte économique_____9

L’Habitat à Châteauneuf-du-faou_____11

Le contenu de la mission_____12

Le comité de pilotage _____13

Tranche ferme : Eléments de mission_____14

Tranche conditionnelle_____19

Nature du rendu_____20

Déroulement de l’étude et délais de réalisation_____21

Autres pièces administratives_____22

L'origine de la démarche

Comme beaucoup d'autres communes rurales du Centre Bretagne, la commune de Châteauneuf-du-Faou, caractérisée comme polarité disposant de fonctions de centralités, se trouve confrontée à une fragilisation de son centre bourg. Pour remédier à ces difficultés, les élus de la commune souhaitent s'engager dans un projet de revitalisation de leur centre bourg avec pour objectifs :

- Accueillir de nouveaux habitants pour maintenir la vie sociale et économiques de l'agglomération,
- Préserver la qualité urbaine et architecturale de l'agglomération, lutter contre la vacance et la dégradation des biens bâtis,
- Éviter la fermeture de commerces en centralité, voire accueillir de nouvelles activités commerciales,
- Développer les continuités (itinérances, perméabilité) et l'attractivité des espaces publics,
- Le développement de l'offre touristique, par le biais notamment de la création d'un musée dédié au peintre Paul Sérusier.

Ces dernières années, des études on été menées sur le centre-ville de Châteauneuf-du-Faou : étude FISAC, étude de faisabilité du musée Paul Sérusier, mise en valeur d'un donjon et création d'un jardin médiéval …

La commune souhaite maintenant mener une réflexion plus globale afin de faire le lien entre ces démarches, de mettre en évidence les atouts et problématiques du centre et de sa place dans un territoire élargi, dans le but de faire émerger des scenarii d'aménagements. Pour cette étude, la commune est lauréate de l'appel à candidatures « dynamisme des bourgs ruraux et villes de Bretagne » lancé par l'État, la Région, la Caisse des Dépôts et l'EPF en 2017.

La municipalité de Châteauneuf-du-Faou lance donc une étude de revitalisation de son centre bourg.

Extraits de réflexions récentes en cours

➢ **Faisabilité du musée Paul Sérusier**

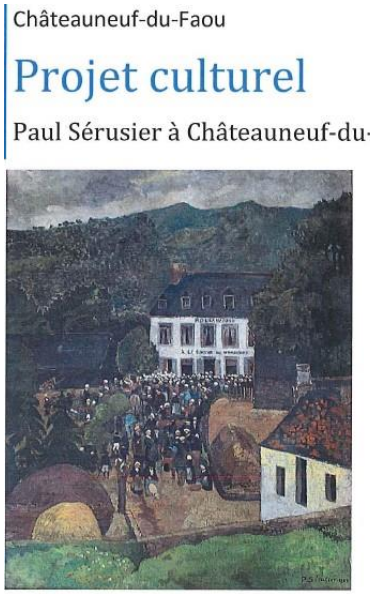

➢ **Etude diagnostic préalable FISAC**

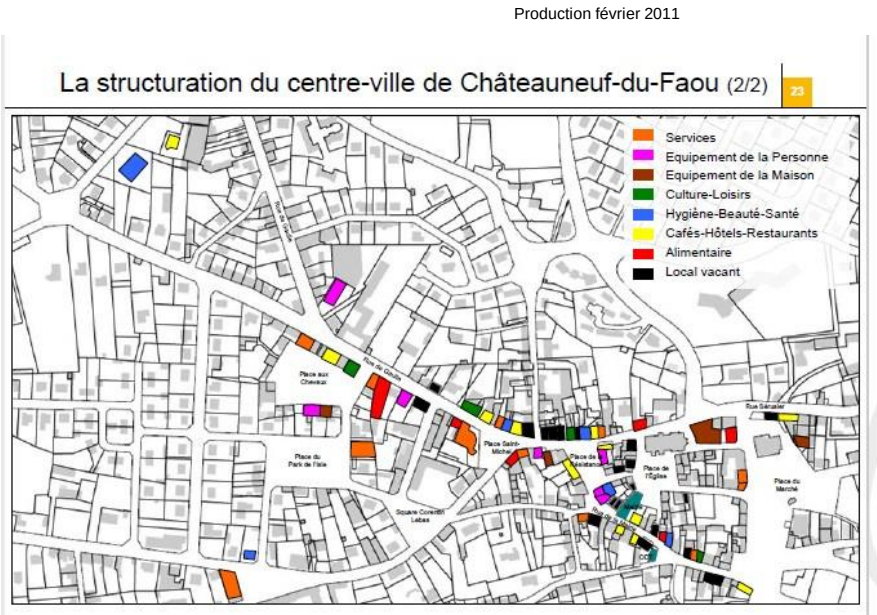

Périmètre d'intervention et sites prioritaires

Dans un premier temps, l'étude portera sur l'ensemble de l'agglomération. Il s'agit de bien appréhender les dynamiques urbaines, et d'évaluer les concurrences qui peuvent s'effectuer entre le centre-ville et les quartiers périphériques. L'analyse portera sur les différentes thématiques relatives à l'aménagement urbain, en matière : d'habitat, d'espaces et équipements publics, d'activité économique dont le commerce, de déplacements (au sein et entre les différents quartiers de l'agglomération), les espaces publics et lieux de rencontre, la perception par les habitants et les visiteurs…

Dans un second temps, un ou plusieurs périmètres restreints devront être définis, en accord avec le maître d'ouvrage (commune) et en lien avec les partenaires de l'étude (membres du comité de pilotage), autour de secteurs ou d'îlots prioritaires sur lesquels des actions concrètes d'aménagement urbain devront être proposées.

Centre Ville

Continuités Urbaines

Equipements

Zones d'activités

Hameaux / Ecarts

Extrait document Geolitt

La définition d'un périmètre pertinent d'étude et de secteurs à enjeux, sera l'objet des premières discussions entre l'attributaire du marché, les élus et le groupe de pilotage.

Outre son plan local d'urbanisme rendu executoire le 10/06/2010
et qu'elle révise actuellement, le territoire communal
ne s'inscrit dans aucune autre stratégie
de planification, et notamment à l'échelle supra-communale
de type SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale),
ou PLH (Programme Local de l'Habitat).

Extrait PLU Châteauneuf-du-Faou

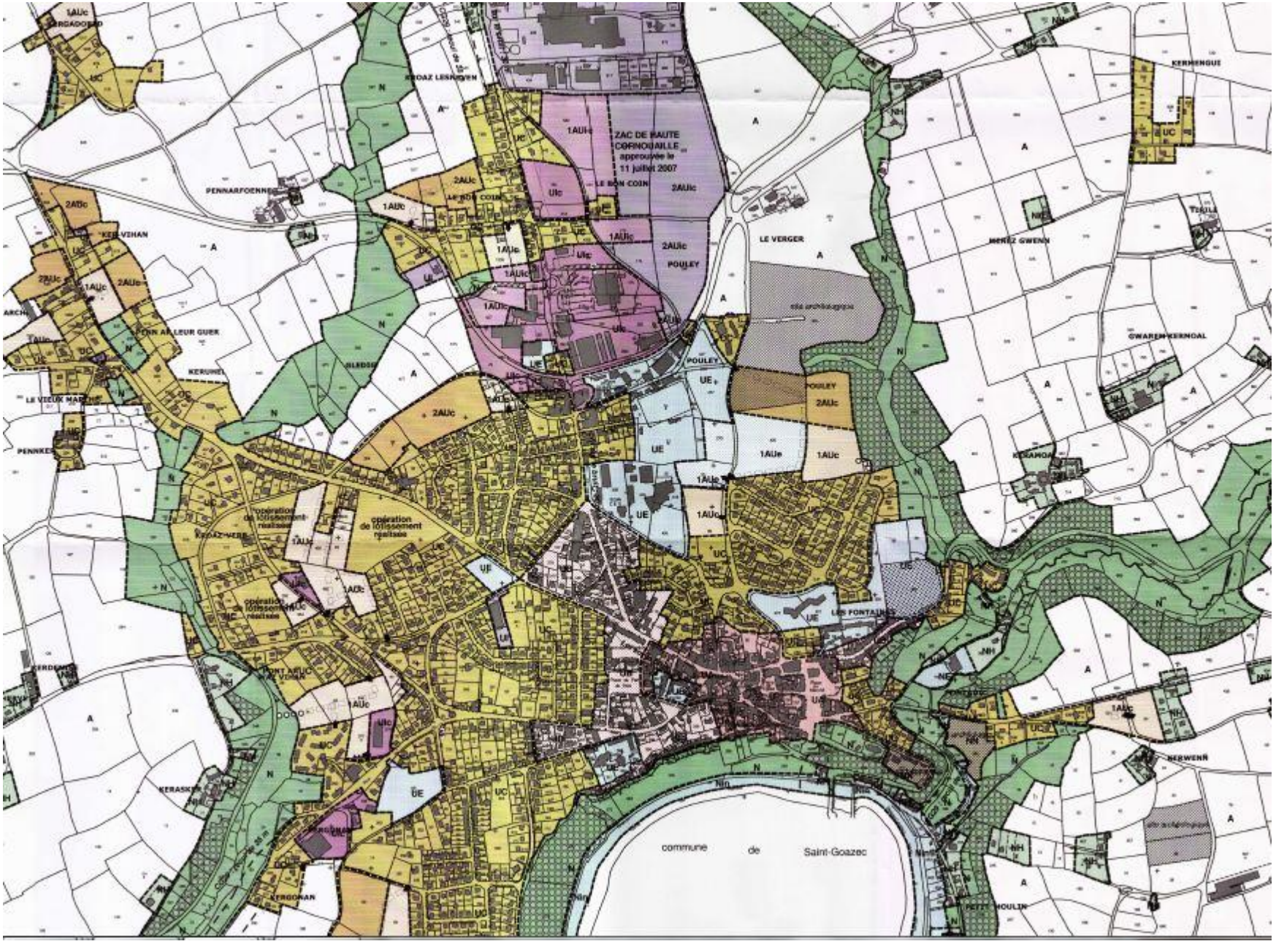

Le contexte « administratif »

La commune de **Châteauneuf-du-Faou** constitue la principale polarité de la communauté de Haute Cornouaille (CCHC) dont elle est la ville la plus peuplée.

Elle regroupe 11 communes (avec Collorec, Coray, Landeleau, Laz, Leuhan, Plonevez-du Faou, Saint-Goazec, Saint-Thois, Spézet et Trégourez).

La Communauté de communes fait partie du Pays du Centre Ouest Bretagne qui s'étend sur 3 départements (Finistère, Côtes d' Armor et Morbihan).

Enfin, la commune de Châteauneuf-du -Faou fait partie de l'arrondissement de Châteaulin, de la 6éme circonscription du Finistère et du canton de Briec.

	Chateauneuf du Faou	CC de Haute Cornouaille	
Population en 2014	3704	15012	

Les Établissements publics de coopération intercommunale en Finistère

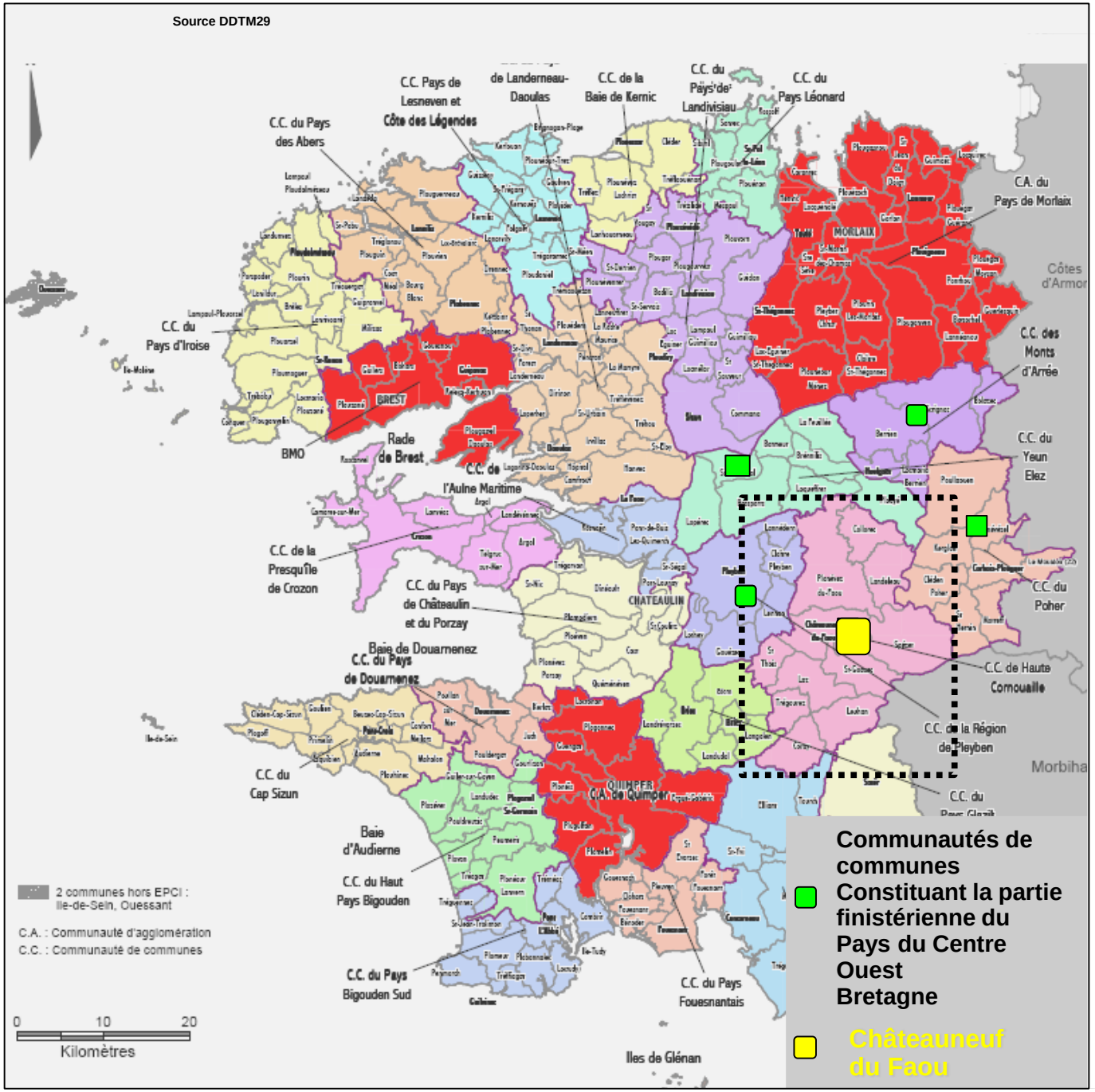

Le contexte géographique (1/2)

Châteauneuf-du-Faou est située à 45 km au nord-est de Quimper,
à 20 km à l'ouest de Carhaix et à 40 km au sud de Morlaix.
La commune s'étend sur 4 250 ha et comptait 3704 habitants en 2014 avec une densité de 88 hab. par Km².

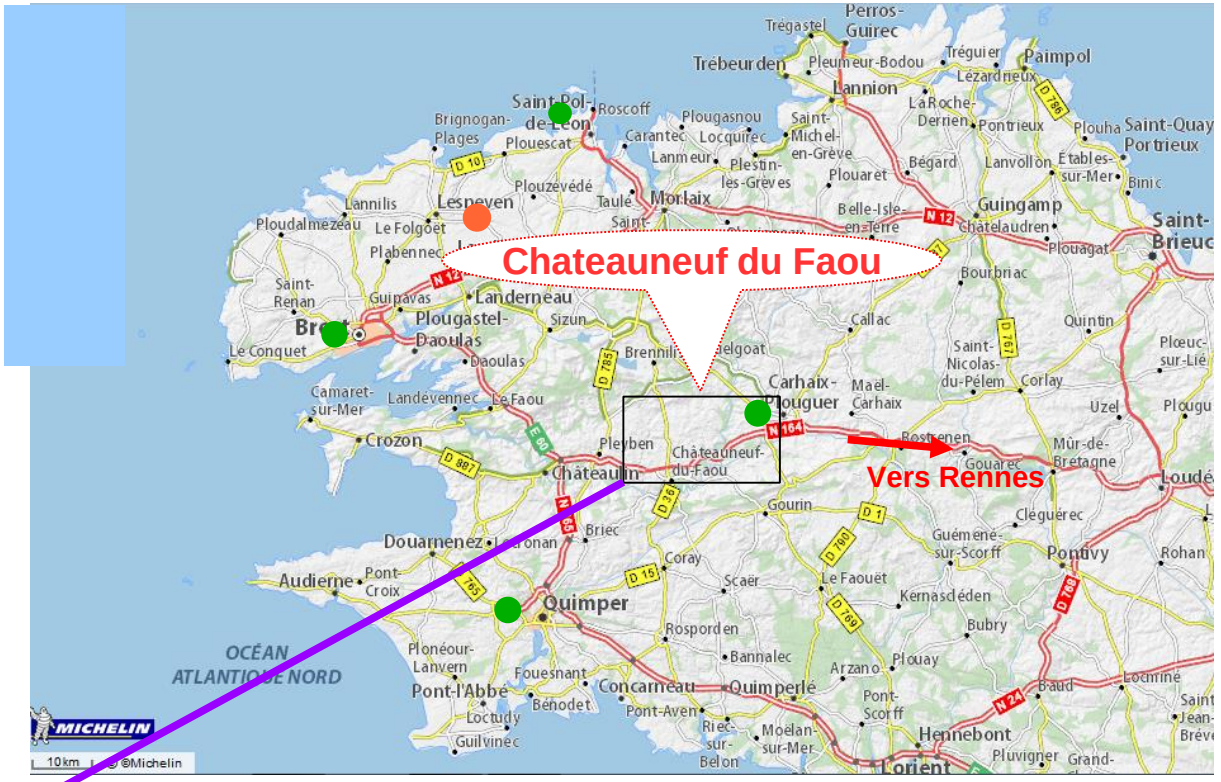

Carte d'infrastructures des routes nationales et départementales

Le territoire de la Haute Cornouaille :

-Il est traversé d'Est en Ouest par la nationale n°164 (en cours d'achèvement 2*2 voies) reliant Châteaulin à Rennes.
- Il est traversé par la D36 du Nord au Sud.

Le territoire de Haute Cornouaille, de par sa situation au coeur du département du Finistère sur le tracé de la liaison EST – OUEST Rennes/ Brest-Quimper constitue un axe important du centre Bretagne et est aujourd'hui un nœud routier important permettant une desserte aisée vers l'ensemble des villes du territoire.

Le contexte géographique (2/2)

La commune de Châteauneuf-du-Faou (centre intermédiaire) est à la frontière des zones d'influence du Pôle départemental de Quimper et du bassin de vie du centre urbain de Carhaix , d'où la nécessité d'affirmer sa polarité sur le territoire.

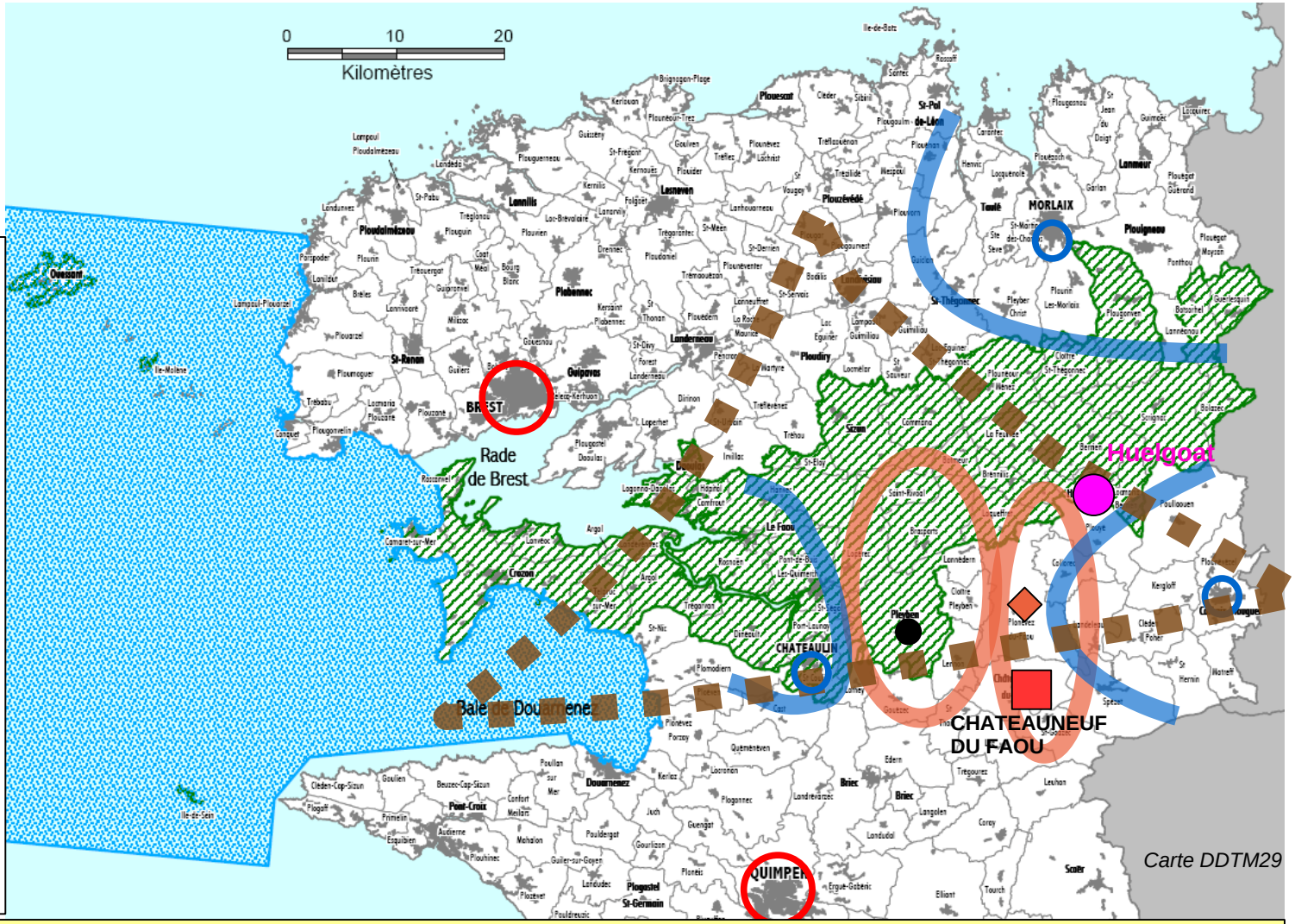

Rôle de centralité : la commune de Châteauneuf du Faou, une polarité à conforter dans un territoire intercommunal fragile, en recherche de dynamiques et en recomposition.
Polarité car pôle démographique, commune la plus peuplée de son territoire avec 3704 habitants (EPCI = 15012 hab.)
Polarité car la commune de Châteauneuf du Faou offre un niveau de commerces et de services important du fait du rayonnement sur le territoire : appareil administratif et commercial important.
Polarité par ses activités médico-sociales et ses équipements (EHPAD et professions de santé).
Polarité car commune génératrice d'emplois (2400).

Le contexte économique (1/2)

Le taux de chômage sur la commune est sensiblement inférieur à celui de l'EPCI
(9,3 % contre 11%) et que la moyenne nationale (9,8%).

☐ **L' INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE**

L' industrie locale est portée par l' entreprise SOCOPA (viande porcine) qui génère environ 800 emplois. Ce secteur connaît une certaine fragilité (crise du porc, concurrence internationale).

L' autre gros employeur dans ce secteur est l'entreprise GUYADER (fumaison de poissons) qui emploie environ 160 personnes.

☐ **LE TOURISME** :

Le centre-ville de Châteauneuf-du-Faou enregistre une activité touristique générée en grande partie par la fréquentation du canal de Nantes à Brest, le domaine de Trévarez et les Montagnes Noires.

Par ailleurs, un belvédère donnant sur les boucles de l'Aulne et muni de remparts médiévaux, a fait l'objet d' une étude pour sa mise en valeur.

Mais aussi la Maison du peintre Paul Sérusier, le projet de musée et de bâtiments du 19ème siècle, dont la commune souhaite la mise en valeur.

Une grande fête bretonne, le Printemps de Châteauneuf, a lieu tous les ans depuis plus de 40 ans à Pâques, mais aussi un festival de jazz a lieu en été sur la commune, et non loin de là, à 15', le festival des Vieilles Charrues et à 25', le festival de Cornouaille...

Un rayonnement lié au tourisme qui, par ailleurs, possède un panel d'hébergements (Camping, Gîtes communaux, hôtel …) à pérenniser et à développer.

Extrait document Géolitt

☐ **LES PROFESSIONS DE SANTE** :

L'EHPAD Yvonne Brenniel emploie environ 70 personnes. Un nouvel EHPAD est programmé pour 2021. L'ADMR emploie beaucoup de salariés mais tous les contrats ne sont pas nécessairement à temps plein : 50 emplois générés.
Le tissu d'emplois lié aux activités médicales : Maison médicale (7 médecins, 11 kinés) pharmacie, médecins généralistes, cabinet infirmier, podologue, ambulance, est une offre conséquente médicale pour le territoire.
Ce territoire de santé est considéré par l'ARS comme un territoire fragile. Il convient donc de pérenniser cette offre et de la conforter.

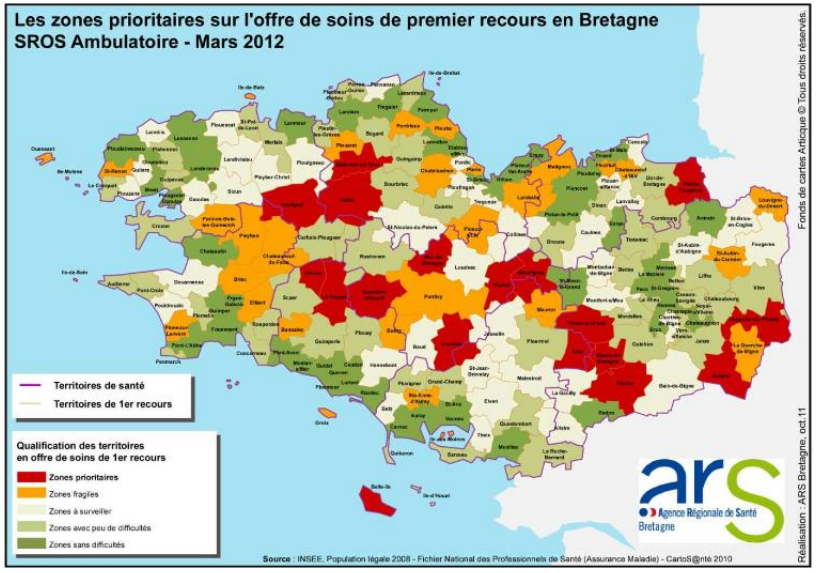

Le contexte économique (2/2)

☐ **LES EQUIPEMENTS DE COMMERCE et de SERVICE :**

La structuration du centre-ville de Châteauneuf-du-Faou (2/2)

23

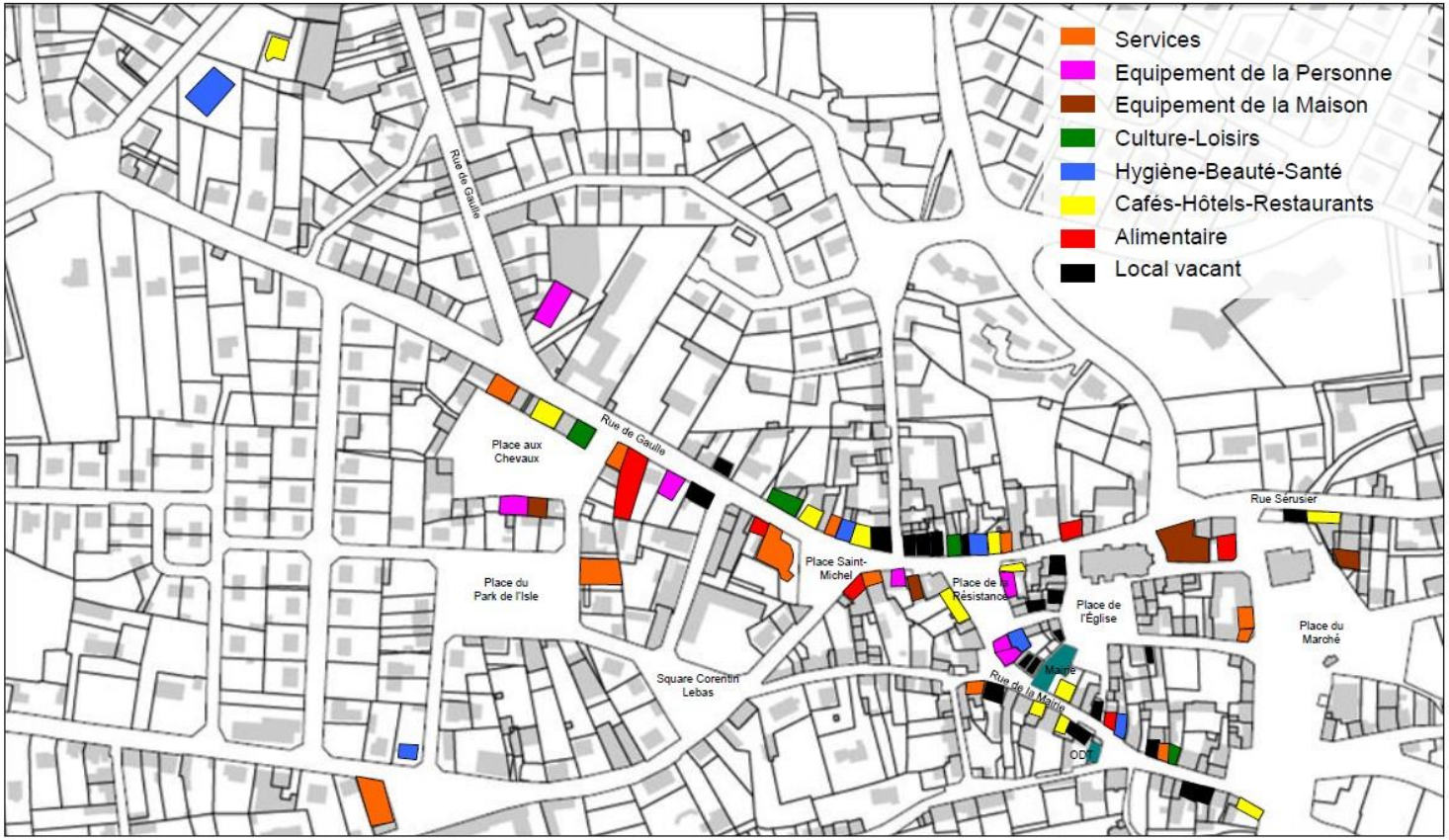

Extraits etude dignostic préalable FISAC 02 / 2011 Cibles et stratégies

Répartition de l'offre commerciale par pôle et par activité (77 activités commerciales implantées à Châteauneuf-du-Faou)

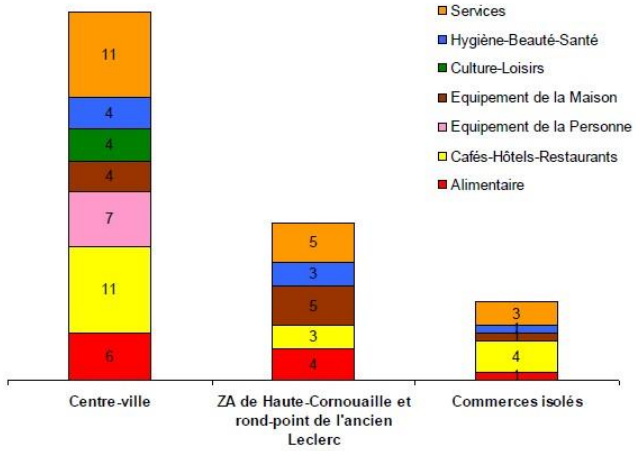

Le centre-ville de Châteauneuf-du-Faou concentre 61% de l'offre commerciale de la ville.

L'habitat à Châteauneuf-du-Faou

1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2014
3 723	3 754	3 972	3 777	3 595	3 599	3 650	3 704

Depuis 1968, la population de la commune est restée stable, avec un pic en 1982

Population	Châteauneuf-du-Faou (29027)	CC de Haute-Cornouaille (242900561)
Population en 2014	3 704	15 012
Densité de la population (nombre d'habitants au km²) en 2014	87,0	36,5
Superficie (en km²)	42,6	410,9
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2009 et 2014, en %	0,1	0,0

Logement	Châteauneuf-du-Faou (29027)	CC de Haute-Cornouaille (242900561)
Nombre total de logements en 2014	2 221	9 414
Part des résidences principales en 2014, en %	79,0	74,9
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2014, en %	12,9	14,8
Part des logements vacants en 2014, en %	8,1	10,3
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2014, en %	74,5	79,7

Source : Insee, RP2014 exploitation principale en géographie au 01/01/2016

Un taux de logements vacants de 8,1 %, en progression ces dernières années.

<u>Une offre de logements locatifs sociaux plutôt réduite</u> :
5,7 % de logements sociaux en 2013 contre 11 % dans le Finistère. La commune de châteauneuf-du-Faou concentre 21 % de l'offre locative sociale de la Communauté de communes de Haute Cornouaille.

<u>Une offre importante de maisons en vente</u> :
Il y a beaucoup de maisons en vente sur le territoire communal ; certaines maisons sont en vente depuis plusieurs années (logements construits dans les années 1960)

<u>Des biens vacants</u> :
Les élus ne connaissent pas toujours les propriétaires de certains biens d'où l'enjeu de la mobilisation d'outils (ex. : biens déclarés sans maîtres)

☐ LES OUTILS et ACTIONS en COURS :

Le territoire communal ne s'inscrit pas dans la stratégie d'un PLH (Programme Local de l'Habitat), néanmoins dans le PDH (Plan Départemental de l'Habitat) il est caractérisé comme un pôle d'équilibre ; les trois orientations suivantes du PDH peuvent s'appliquer :

Trois orientations:
1. Adapter l'offre d'habitat neuf et ancien aux besoins et ambitions des territoires
2. Mieux prendre en compte l'impact de l'habitat sur son environnement
3. Favoriser l'accès et le maintien dans un logement

Ces trois orientations du PDH peuvent s'appliquer au pôle d'équilibre de Châteauneuf-du-Faou.

Proposition de structuration du territoire pour définir les orientations territoriales du PDH

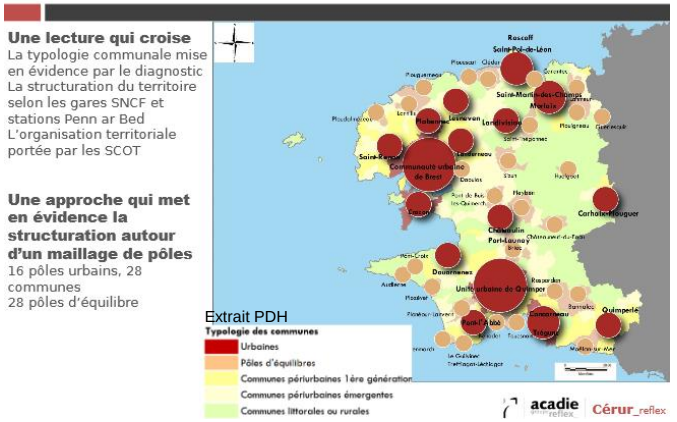

Une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) (2018/2022) a été mise en place sur le territoire du Syndicat Mixte pour le Développement du Centre-Finistère. En tenant compte des objectifs de l'ANAH et de ceux du Conseil Départemental du Finistère, les objectifs au travers de la mise en place de l'OPAH sont notamment :
- lutter contre l'habitat indigne
- contribution au développement du parc de logements à loyer social
- incitation aux travaux d'économie de charges
- adaptation du logement pour les personnes âgées/handicapées.

Le contenu de la mission

L'objectif de la mission :

- Définir un projet global sur le cœur de ville Châteauneuf-du-Faou dans ses fonctions (communales et supra communales) , ses liaisons, ses offres de services,

- Proposer un programme d'actions de revitalisation, en cohérence avec les équilibres de fonctions et de liaisons mis en évidence.

Pour ce faire, après un diagnostic global qui identifiera les enjeux de l'aménagement urbain, un « référentiel foncier et immobilier » permettra de :

- Repérer des opportunités foncières ou immobilières immédiates, susceptibles d'enrichir la réflexion pour établir un programme d'actions

- Parfaire l'organisation des déplacements à l'approche et au cœur même de Châteauneuf-du-Faou, en :
  - assurant un déplacement lisible et sécurisé de tous les usagers (piétons, vélos, véhicules, cars, …),
  - organisant une bonne répartition de l'offre globale de stationnement pour tous les usagers,

- Pérenniser, voire renforcer la mise en valeur du riche patrimoine local et les événements ponctuels animant la commune (marché hebdomadaire, fête foraine...), ainsi que les fonctions inhérentes à la fréquentation des lieux (toilettes publiques, arrêts de transports, stockage des OM, endroits de détente et de convivialité, terrasses, squares ...),

- Préparer les éléments nécessaires à la commune pour rendre compatible le plan local d'urbanisme de la commune en cours de révision, le cas échéant, et mettre en place la politique foncière nécessaire pour mener à bien les propositions retenues.

Le rendu sera formalisé sous la forme de plusieurs scénarii, de fiches actions, en tenant compte des projets en cours (musée, nouvel EHPAD, lotissements, réhabilitation des gîtes, équipements sportifs, piscine communautaire…), de l'OPAH du Pays Centre Finistère en cours, des filières courtes en agriculture, des itinéraires de randonnées, des aménagements d'espaces publics et voirie..).

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage sera constitué d'élus et de techniciens de la commune, mais l'étude est élaborée dans le cadre d'une démarche partenariale associant différents acteurs qui soutiennent le projet et qui peuvent participer selon les thématiques étudiées :

- **EPF de Bretagne**, établissement public chargé de portage foncier, d'appui en ingénierie pour sécuriser les projets et pilote de l'expérimentation,

- la **DDTM29** dans le cadre du Nouveau Conseil aux Territoires notamment son implication dans l'appui à la revitalisation de centres-bourgs,

- la **DRAC** au titre de son action pour la sauvegarde du patrimoine,

- le **STAP** qui porte et contrôle les politiques de qualité architecturale et de protection du patrimoine sur ce territoire classé et inscrit,

- l'**ADEME** dans sa participation à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable,
- le **Conseil Régional** dans le cadre des piliers du nouveau contrat de partenariat conclu entre la région Bretagne et le Pays Centre Ouest Bretagne à savoir : *intégration au territoire , lien social , transition écologique et énergétique , valeur ajoutée pour l'économie locale et efficience,*
- le **Conseil Départemental** du Finistère dans le cadre de ses politiques d'Habitat-Logement, de son statut de délégataire d'aides à la pierre et des engagements prioritaires et enjeux retenus au Contrat de Territoire,

- *L*e **Pays Centre Ouest Bretagne et son agence locale de l'énergie (ALECOB)** dans le cadre du contrat de partenariat Europe- Région et pour son rôle de conseil de développement et de maîtrise de l'énergie,

- le S**yndicat mixte pour le développement du Centre-Finistère** ; en tenant compte des objectifs de l'OPAH, notamment : lutter contre l'habitat indigne, contribution au développement du parc de logements à loyer social, inciter aux travaux d'économie de charges, adaptation du logement pour les personnes handicapées,

- le **CAUE** qui assure au niveau départemental une mission de sensibilisation, de formation aux élus et professionnels et de conseil aux particuliers (une étude observatoire a été produite fin 2015).

- la **Communauté de Communes de Haute Cornouaille** dans le cadre de ses compétences obligatoires d'aménagement de l'espace et des actions de développement économique (tourisme…) mais également à partir des compétences itinérance douce.

Détails de la mission

Tranche ferme : Eléments de mission

Éléments de mission n° 1 : Concertation, animation et communication

La participation des habitants aux choix d'aménagement constitue une priorité pour les élus. A ce titre, les élus souhaitent les impliquer fortement en tant qu'acteurs locaux sur la revitalisation du bourg.

Cette démarche se doit d'être un outil d'amélioration de la gestion locale, par la formation et la sensibilisation des habitants et des acteurs locaux, la connaissance du contexte local, la mobilisation des forces vives locales et l'adhésion des citoyens à l'action publique.

La mise en place d'animations et d'actions ciblées auprès de certains acteurs économiques et commerciaux est à réaliser.

- forme : cette démarche de concertation, partagée, à l'écoute des acteurs, pourra se traduire notamment par la mise en place d'ateliers thématiques ouverts durant la phase diagnostic, de réunions publiques de présentations des scénarii… dont l'organisation sera assurée par le prestataire ; les principes seront explicités dans la note méthodologique annexée à la candidature.

- fréquence : le rôle d'animateur du prestataire se prolongera à chaque fin d'éléments de mission (diagnostic, scénarii, programmes d'actions), par la tenue d'une réunion de travail de présentation du rendu de chaque phase, de manière à ce que le comité de pilotage partage l'exercice et se l'approprie.

Le titulaire devra soumettre à la Maîtrise d'Ouvrage des propositions pour la création et la mise en œuvre, aux étapes-clés du projet, d'outils, de supports de participation et de communication efficaces à destination de la population, des professionnels et de la presse.

Éléments de mission n° 2 – État des lieux, potentialités et limites

Il s'agit de dresser un constat de la situation actuelle du centre bourg et des sites prioritaires de projet et d'en identifier les potentialités et les limites d'évolution. Ce constat sera basé tant sur une analyse et une description de la composition physique du centre bourg et des sites prioritaires, sa constitution, ses évolutions antérieures, ses valeurs que sur son contexte socio-économique, ses habitants, ses activités économiques, son attractivité, ses freins de fonctionnement et ses potentialités de développement.

Cet état des lieux abordera entre autres :

- Un diagnostic et une analyse qualitative des patrimoines foncier et immobilier susceptibles d'évoluer et permettant d'identifier les potentiels en renouvellement urbain du bourg,
- Une analyse des facteurs et freins d'attractivité du centre-bourg, la définition des profils des personnes pouvant venir vivre ou travailler dans le centre-bourg et les conditions permettant de les attirer,
- Une analyse du fonctionnement et du potentiel économique de la commune prenant en compte une enquête auprès des secteurs socio-économiques locaux, y compris agricole, artisanal, industriel et touristique,
- Etat des lieux du tissu associatif, évaluation de l'activité et des besoins, mesures des écarts par rapport à la mise à disposition des équipements publics actuels, potentiel d'évolution et de mutualisation des équipements publics,
- Un relevé précis des projets en cours ou pressentis, leurs états d'avancement et leurs marges de manœuvre,
- Une description précise et partagée du périmètre d'étude, ses formes urbaines, ses densités, son patrimoine, ses paysages, ses rapports avec son environnement, ses fonctions, ses évolutions et tendances, ses potentialités et difficultés ;
- Un relevé précis des espaces « ouverts », espaces publics et espaces perçus comme collectifs, leurs rôles, fonctionnements, usages, perceptions collectives, qualités et carences. Cette description devra proposer une vision partagée et une approche sociologique des espaces ouverts du type « étude des sociotopes » afin de comprendre et cartographier les usages et les besoins des usagers,
- Une analyse précise de l'organisation des déplacements (transports collectifs, déplacements doux et motorisés...) sur le périmètre d'étude, ses dysfonctionnements, ses possibilités d'évolution, intégrant les risques liés aux comportements des usagers,
- Un repérage précis de l'offre et de la demande en stationnement, analyse des écarts, des difficultés et propositions à envisager,
- Analyse des éléments techniques et réglementaires à prendre en compte.

Concernant les sites prioritaires de projet, l'état des lieux sera plus détaillé et devra permettre d'appréhender la faisabilité des projets d'intervention. Sans entrer dans des diagnostics techniques opérationnels (type diagnostics réglementaires amiante, parasites...), il s'agit de fournir les bases de connaissance sur ces sites nécessaires à la définition de projets de réhabilitation ou de reconversion, permettant d'estimer la valeur patrimoniale des sites, leur potentialités de projet et surtout leur faisabilité.

Cet état des lieux sera plus détaillé sur les sites de bâti vacant de centre bourg.

Le rendu prendra la forme :

- d'un diagnostic général sur le centre-ville, accompagné des documents et illustrations graphiques nécessaires à sa compréhension, notamment des vues en trois dimensions,

- d'un rapport général sur les leviers permettant le réinvestissement du centre bourg et le public-cible pouvant être visé,

- d'un recueil d'entretiens et de bilan de la concertation qui croisent ce diagnostic,

- des premiers éléments de programmation.

Éléments de mission n° 3 – Projet et programme de revitalisation de bourg avec faisabilité socio-économique

Il s'agit de proposer un projet de revitalisation d'ensemble du centre bourg cohérent avec les enjeux de la commune au travers d'un projet urbain co-produit avec les acteurs locaux, dont les habitants et les professionnels. Ce projet intégrera l'ensemble des thématiques concourant au développement d'un centre bourg sur lesquelles les collectivités peuvent agir (patrimoine, services, commerces, équipements, espaces publics, infrastructures, habitat privé et public, animation, marketing territorial...).

Le projet devra s'appuyer sur un travail poussé et fortement argumenté de programmation urbaine, particulièrement pour explorer les potentialités de reconversion des sites prioritaires. Ces éléments de programmation devront prendre en compte le contexte socio-économique large de la commune, y compris sa place dans la situation économique locale, régionale, voire nationale.

Le projet d'ensemble servira de ligne de conduite pour les actions municipales. Sa faisabilité devra avoir été vérifiée et décrite, tant en faisabilité économique et financière, qu'en faisabilité administrative et juridique et en acceptabilité sociale et culturelle (riverains, acteurs locaux…).

Le rendu de ce projet devra offrir une lecture aisée et une compréhension du sens des propositions. Le projet prendra la forme à la fois de documents graphiques illustratifs, notamment des vues en trois dimensions, permettant de visualiser facilement les différentes évolutions du centre bourg et d'un programme d'actions offrant une lecture aisément compréhensible des phases d'opérations à mettre en œuvre, leur combinaison et leur déroulement.

Le projet global intégrera des propositions plus détaillées pour les sites prioritaires d'intervention.

Éléments de mission n° 4 -
Déclinaison du projet en calendrier d'intervention, en fiches actions détaillées planifiées et en montage juridique

Il s'agira d'établir une stratégie d'actions opérationnelles, planifiée et évaluée.

Le projet d'ensemble sera détaillé sous la forme d'un programme d'intervention précisant les outils opérationnels et financiers à mettre en place pour la revitalisation du bourg (outils réglementaires, outils incitatifs, outils fonciers, projets d'investissements…).

Ce programme d'intervention aura la forme d'un calendrier prévisionnel d'actions opérationnelles. Il sera détaillé en fiches actions suffisamment précises pour déclencher une mise en œuvre opérationnelle efficace et de qualité. Elles indiqueront l'objet de l'action, sa programmation, sa localisation, son montage opérationnel, l'identification des acteurs à mobiliser, l'estimation budgétaire de leur mise en œuvre et les financements mobilisables. Elles proposeront un aperçu visuel de l'action à mettre en œuvre sous la forme de documents graphiques venant préciser les projets. Ces éléments graphiques devront permettre de garantir la bonne traduction opérationnelle des lignes directrices du projet.

Ces fiches actions concerneront en priorité les projets les plus opérationnels, les plus avancés et les plus urgents.

Cette phase doit aboutir à une vision stratégique pour la collectivité proposant dans le temps et dans l'espace une planification des actions à engager afin de mettre en oeuvre un projet de revitalisation cohérent et évolutif.

Tranche conditionnelle

Vacation d'assistance à la maîtrise d'ouvrage lors de la mise en œuvre des actions

Afin d'aider la collectivité à réaliser son projet de revitalisation, il s'agit de fournir une vacation d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la mise œuvre du programme d'intervention et des fiches actions.

Cette vacation d'assistance et de conseil se déroulera sur plusieurs années (voir calendrier prévisionnel) et consistera à fournir à la collectivité l'appui nécessaire à la réalisation des actions.

Pour veiller à la bonne prise en compte des ambitions environnementales des élus, le prestataire pourra être amené à intervenir, pour avis et conseil, dans les étapes de poursuite ou d'évolution des phases opérationnelles du scénario mis en œuvre.

Cette vacation peut comporter à la demande la participation à des réunions de mise en œuvre d'actions, de conseils auprès de porteurs de projets, la rédaction éventuelle de documents de demande de subventions, la constitution de dossiers d'appels d'offres pour le recrutement des diverses maîtrises d'œuvres ou de consultation de porteurs de projets (aménageurs, promoteurs, commerçants…), l'appui au montage financier des opérations prévues dans les fiches actions, l'animation de réunions de concertation et de suivi, l'appui à la mise en place de conventionnements entre acteurs, la production d'éléments de communication sur les projets et toute action d'appui à la maîtrise d'ouvrage nécessaire à la mise en œuvre des actions prévues dans le programme d'intervention pour la revitalisation du centre-bourg.

Le prestataire proposera de ce fait un forfait de vacation pour ce type d'intervention.

Nature du rendu

Les documents, présentés sous formes communicante et accessible à tous, seront remis en 3 exemplaires papier, dont 1 reproductible, et sous format informatique compatible avec les logiciels utilisés par la commune, à chaque phase de l'étude.
Tout document sera fourni au format le plus adapté pour sa bonne compréhension.

Déroulement de l'étude et délais de réalisation

La commune entend notifier la commande à **l'automne 2018** ; cette notification vaudra ordre de service pour le démarrage de l'étude. Cette dernière devra être terminée pour **l'été 2019**.

Cadre de renseignements

(Colonne à renseigner)

Composition de l'équipe candidate :	
Mandataire de l'équipe :	
Compétences et références souhaitées : - concertation, pédagogie, communication, approche sociologique - urbanisme, paysage et architecture - programmation en aménagement urbain	Membre(s) de l'équipe candidate référent(s) :
Capacités à mobiliser des compétences sur les thématiques particulières : - repères sur les politiques locales de l'habitat, outils fonciers - économie de la construction, de l'aménagement - maîtrise de la compétence déplacements et de la conception des cheminements doux - architecture bioclimatique et choix de desserte énergétique	Membre(s) de l'équipe candidate mobilisé(s) :
Références demandées : - expériences similaires ou complémentaires en terme d'approche environnementale de l'urbanisme - expériences sur opérations de renouvellement d'urbanisation similaires - expériences en terme de participation à de l'assistance à maîtrise d'ouvrage	Références d'expériences menées :

Autres pièces administratives

Seront mis à la disposition du prestataire :

- Plan local d'urbanisme de Châteauneuf-du-Faou rendu exécutoire le 10/06/2010 (en révision)
- Etude diagnostic préalable FISAC CDC de Haute Cornouaille (février 2011/Cibles et Stratégies)
- Étude de faisabilité architecturale musée Paul sérusier (oct 2013/Candio Lesage architectes)
- Projet culturel musée Sérusier (23/04/2014 catherine Sparta)

Pièces de marché accompagnant le cahier des charges :

L'avis d'appel public à candidature (AAPC)
Le règlement de Consultation (RC)
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
L’appel à candidature « Dynamisme des centres villes »